DISTRIGAZ Provence

FICHE STANDARDISEE **VALABLE JUSQU'AU 30/11/2026**

OFFRE EKO PARTICULIER CITERNE AERIENNE

Caractéristiques de l'offre	Durée de l'engagement	Le Client à la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans
	Initiative de la livraison	Sur commande du Client ou à l'initiative de DISTRIGAZ PROVENCE en cas de souscription au service jauge à distance. Services gratuits et sans surtaxe en cas de livraison sur commande du Client.
	Caractéristiques du matériel de stockage	**Citerne aérienne** 500kg à 1750kg mise à disposition par DISTRIGAZ PROVENCE selon consommation prévisionnelle et configuration du site
Prix de la fourniture du GPL (L'article II.4.a des conditions Générales)	Prix Nouveau Client	**1834,20€ TTC/Tonne**. Prix net garanti pendant 24 mois suivi d'une remise de fidélité sur Barème EKO PARTICULIER de 35% jusqu'au 60ème mois (hors tacite reconduction). Ce prix inclut la TICPE (montant au 01/08/2026 soit 95,76€ TTC/T). Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.
	Frais de livraison	**Aucun Frais si livraison ≥ 501kg** 48€ TTC/T pour livraison entre 301 et 500kg 78€ TTC/T pour livraison entre 201 et 300kg Pas de livraison si commande < 200kg
	Règles de modification de prix (L'article II.4.a des Conditions Générales applicables)	Conformément aux dispositions de l'article L224-18-4 du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article II.4.a des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment : - de la zone géographique du lieu de livraison - de la consommation annuelle - de la quantité commandée - des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et à la variation de la parité euro/dollar - de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de passage en dépôt, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL - des investissements permanents liés au parfait maintien des infrastuctures, de transport et de stockage - de la fiscalité applicable notamment la TICPE - des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécutité et de mise aux normes environnementales des installations de stockage
Frais de mise à disposition de la citerne (article II.4.b applicables)	Frais d'installation	0€ (sauf éventuels surcoûts liés à des conditions exceptionnelles)
	Frais annuels de location	Non applicable
	Montant du dépôt de garantie ou consignation (restituée en fin de contrat)	100€ : 500kg 100€ : 1000kg 300€ : 1750kg
Frais de maintenance et entretien de la citerne	Frais de déplacement	Inclus dans l'abonnement Accès DP+
	Facturation de l'Inspection périodique réglementaire tous les 48 mois maximum	Inclus dans l'abonnement Accès DP+
Frais de sortie du contrat (article IV.12.c des Conditions Générales applicables)	Frais de retrait de la citerne VIDE	**492€ TTC** : 500kg ou 1000kg **504€ TTC** : 1750kg
	Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article IV.12.b des Conditions Générales applicables)	**Sur devis**
	Frais de repompage sur site ou en atelier. Le gaz restant est remboursé	**714€ TTC** : 500kg ou 1000kg **714€ TTC** : 1750kg
	Frais de retrait avec citerne contenant du gaz. Le gaz restant est remboursé	**1206€ TTC** : 500kg ou 1000kg **1218€ TTC** : 1750kg
	Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne	**924€ TTC**
	Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant installation du réservoir)	**414€ TTC**
Autres frais	Garantie de prix 24 mois	Incluse dans l'abonnement Accès DP+
	Remise commerciale de fidélité	Incluse dans l'abonnement Accès DP+ (à partir du 25ème mois)

Options	Accès DP+ selon capacité citerne	**129.60 TTC/an** (500kg et 1000kg) **165.60€ TTC/an** (1750kg)
	Installation d'une jauge à distance	Matériel : **324€ TTC** et Abonnement : **66€ TTC/an**
	Prime "LOVE GAZ" changement de chaudière Gaz à Haut Rendement Energétique	**500€ TTC** sous forme d'avoir gaz
	Prime parrainage	**150€** pour la parrain et **150€** pour le filleul
Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat	**Cas standard d'une citerne aérienne 1000kg / contrat de 5 ans**	**Installation :** Offerte **Consignation :** montant intégralement remboursé en fin de contrat après retrait de la citerne **Maintenance :** incluse dans l'abonnement Accès DP+ **Abonnement Accès DP+ :** 648€ TTC **Frais de retrait** (réservoir vide) **:** 492€ TTC Soit un total de : **1140€ TTC sur toute la durée du contrat de 5 ans**
Estimation du coût annuel	Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1.37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.	**Pour une consommation de 1.37 tonne de GPL dans l'année : 2642,45€ TTC** Dont 2512,85€ TTC de budget Gaz Dont 129.60€ TTC de frais

Conformément aux dispositions de l'article L224-22 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables "Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peur, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification"